

Les nouvelles catégories de demandeurs d'emploi

Les catégories ont changé depuis février 2009

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; n'ayant exercé aucune activité réduite ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Catégorie ABC : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie ABCDE : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Catégories statistiques	Catégories administratives	
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite	(activité réduite courte = moins de 78 heures dans le mois)
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite courte	
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8	
Catégorie D	Catégorie 4	
Catégorie E	Catégorie 5	
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8	
Catégories A, B, C, D, E	Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	